

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 26 (1935)

**Artikel:** Fribourg

**Autor:** E. G.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-112272>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le communiquera à ses amis, et, selon la promesse de M. Guggisberg, les finances de l'Etat seront de taille à répondre aux vœux des communes lourdement obérées, des fermiers en détresse, de notre caisse d'assurance, s'il est permis de s'exprimer ainsi, en mal d'argent depuis quelques années.

Vidons d'un seul trait le calice d'absinthe qu'on nous tend, voire sans faire la grimace.

Marcel MARCHAND.

P.S. — La loi a été acceptée. Nous en remercions le peuple bernois. Et, pour l'instant, il n'est plus question d'une nouvelle baisse des traitements, heureusement !...

### Fribourg.

L'année scolaire finissante s'est déroulée sous la constellation du marasme aux aspects divers et changeants, qu'ignorent les signes du zodiaque et qu'assombrissent, semble-t-il, les mesures incohérentes d'une science économique aux abois. Serait-elle donc venue l'heure de la « grande pénitence » annoncée par d'éminents sociologues ?

Depuis la guerre, notre école a vécu deux phases de ce profond bouleversement. Reportons-nous, — si vous le voulez bien ! — à l'exercice 1922 où, placées en face d'un déficit impressionnant et de perspectives plus troublantes encore, nos autorités décrétèrent sans hésiter une réduction uniforme et générale, à partir du second semestre 1923, du 5 % des salaires servis par les caisses publiques. Ce sacrifice imposé aux fonctionnaires et employés de l'Etat, en dépit des agissements d'un syndicat occasionnel de résistance, ne fut pas, heureusement, de trop longue durée. Quand s'atténuua l'écart déficitaire, le pouvoir législatif s'empressa de réduire de moitié, au début de 1930, la retenue opérée cinq ans auparavant. Finalement, il l'abrogea en totalité, six mois plus tard.

Mais voici que s'est renouvelé notre déséquilibre comptable, avec une gravité sans précédent, puisqu'il résulte d'un fléchissement imprévisible des recettes cantonales. A peine deux ans se furent-ils écoulés du jour où le Grand Conseil rapporta son décret de 1923, que la reprise de cette prescription parut plus expédiente que jamais, aux magistrats à qui est confiée l'indésirable gestion de notre « infortune publique ». La classe des fonctionnaires mieux avisée cette fois et, en particulier, les membres de l'enseigne-

ment à tous les degrés, correspondirent, — et ce geste les honoreront toujours, — aux intentions du gouvernement. Leurs différents groupements ont manifesté une remarquable compréhension politique et sociale en admettant un échelonnement de cette retenue basée sur certaines conditions d'état civil et de famille.

Jadis, des voix de Cassandre avaient pronostiqué la persistance de cette emprise sur les traitements. Elles pourraient n'avoir point tort aujourd'hui. A moins d'une amélioration des relations économiques internationales dont les échanges au ralenti paralysent l'activité industrielle, comme ils entravent l'essor du commerce, de l'agriculture et du tourisme, on n'échappera point à d'autres limitations de dépenses. Persister dans les habitudes confortables sinon luxueuses de jours plus fortunés, nous conduirait à la trop fameuse inflation qui a ruiné maintes nations et qui était, en quelque sorte, intégrée dans la dernière initiative de crise. C'est sous cet angle que se livra, au sein du corps électoral suisse, la mémorable bataille du franc, où le bon sens populaire triompha de la plus détestable des entreprises liberticides.

Jamais, au grand jamais, nos instituteurs n'eussent songé à se désintéresser du sort de cette consultation populaire, à propos d'un texte constitutionnel qui, aux yeux des plus perspicaces, ne pouvait qu'aggraver notre déplorable situation politique et financière ! Leur chef immédiat n'en douta pas un instant ; pourtant, estimait-il opportun, en une circonstance décisive pour l'avenir de la Suisse, de faire appel au loyalisme, disons mieux, au sens patriotique du personnel enseignant, c'est-à-dire, « de ceux qui, constitués gardiens des idées justes, ont le devoir de redresser les opinions erronées et d'user de leur influence pour éclairer le peuple sur l'importance de ses actes civiques ».

C'est, — continue M. le conseiller Piller, dans son avis officiel, — notre souveraineté qui nous a permis de donner à notre enseignement un caractère nettement chrétien et de l'adapter aux besoins de chez nous. Par l'initiative de crise, nous risquons d'être soumis à une forme de dictature impersonnelle, la pire qui se puisse concevoir. Sans moyen de nous opposer à la désorganisation des institutions politiques et sociales de notre peuple, nous serions livrés aux caprices de majorités occasionnelles et irresponsables.

L'énergique homme d'Etat ne s'était point mépris sur le sentiment profond du devoir civique qui anime les maîtres de l'enfance et de la jeunesse fribourgeoise, et la claire réponse de notre canton qui s'est inscrite en tête des résultats d'un vote de grands jours démontre, une fois de plus, que le corps enseignant comprend son chef et entend le suivre partout où s'engagera le combat pour la sauvegarde de la patrie.

Le succès de cette passe d'armes ne dispense pas, néanmoins, la Confédération et les cantons de l'impérieuse obligation d'aménager leur administration, en tenant compte des formes économiques nouvelles. Déjà, partout, des réductions de dépenses ont été envisagées pour contre-balancer le fléchissement des recettes. Dans la seule sphère de l'instruction publique, indépendamment de la limitation des salaires, il a été pratiqué, en notre budget cantonal, une coupe sombre de plus de cent mille francs. Et cet abattement devra être renforcé, car le déficit demeure considérable et appelle, tout d'abord, de sérieux émondages au fourré touffu des subventions. Le pouvoir fédéral vient d'en donner un douloureux exemple en réduisant du 20 % sa contribution à l'école primaire et, du 5 % au 10 %, les subsides alloués à l'encouragement de l'enseignement professionnel. C'est à telles enseignes que le budget de Fribourg aurait à compenser en plus, près de cent mille francs, si le train de vie de certaines institutions devait persister selon ce que l'on a appelé, les anciens errements.

Aussi bien, dans sa partie officielle, notre *Bulletin pédagogique* a-t-il informé ses lecteurs, de même que « les autorités locales et les médecins intéressés, que d'impérieux motifs d'ordre budgétaire obligent l'administration à supprimer l'inspection sanitaire des écoles, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1935 ».

Parallèlement, ne fut point renouvelée, à l'échéance, la convention passée avec une compagnie d'assurances, dans le but de couvrir le corps enseignant des écoles primaires et secondaires contre toute demande d'indemnité pour accidents scolaires. Si des considérations fondées sur l'état des finances du canton ont amené la rupture de ce contrat, l'expérience de dix ans suffirait à démontrer que l'assurance supprimée ne fut rien moins qu'utile. Sur une cinquantaine de sinistres signalés au cours de la période décennale, le 20 % tout au plus se rapportait à des accidents causés par un défaut de surveillance pouvant justifier une prise à partie. Quarante cas dénoncés à la société d'assurance furent écartés comme rentrant dans la catégorie d'accidents à propos desquels aucun manquement professionnel ne saurait être invoqué. Que voilà bien une preuve de la fausse mentalité qui a conduit beaucoup de parents, voire même quelques maîtres, à englober dans l'assurance en responsabilité civile un grand nombre d'accidents d'élèves, bien que cette responsabilité ne pouvait être démontrée !

Impérieux motifs d'ordre budgétaire, sans doute, et nul n'y contredira ! Mais une raison spéciale légitimerait mieux encore, s'il était utile, les suppressions de crédits, et, partant, de services scolaires dont la disparition temporaire peut-être, a suscité un

étonnement mêlé de regrets. Dans une récente note du Département fédéral de l'Intérieur, l'attention a été éveillée sur certaines dispositions qui précisent, soit la répartition de la subvention à l'école primaire, soit les buts auxquels on doit l'affecter, selon la liste limitative du règlement d'exécution de la loi fédérale. Or, ni les visites sanitaires des écoles, ni l'assurance en responsabilité civile du personnel enseignant, ne figurent sur cette liste. On n'est plus, dès lors, admis à en porter les frais au compte de l'emploi de la subvention scolaire. Comme si — objecterions-nous ! — une telle utilisation ne correspondait pas à des besoins scolaires précis, tout autant sinon mieux, que maints services remontant à une époque où l'examen médical était quasi-inconnu en Suisse ? Qui, au surplus, ne découvrirait pas une certaine puérilité dans la préoccupation du pouvoir central invoquant le respect de la loi, c'est-à-dire du mode d'emploi de l'argent fédéral, alors que, dans un débat hâtif du Parlement, on allégea la subvention de son cinquième sans voiler la vague intention d'y pratiquer de nouvelles entailles.

Néanmoins, en présence d'une perte annuelle de 28 000 francs, et tout en déplorant que deux services intéressants fussent les premières victimes d'une situation financière malheureuse, chacun reconnaîtra que, en ce jeu du massacre, la hache se soit, tout d'abord, abattue sur des objets se révélant les moins dignes d'intérêt.

Au cours de ses perplexités budgétaires, notre chef scolaire envisagea également le solde du subside figurant au compte d'Etat, en faveur de la mutualité infantile. La loi avait prévu un versement annuel cantonal de 50 centimes par jeune prévoyant de nos écoles, et la contribution globale s'élève aujourd'hui à 13 600 francs. La mutuelle fribourgeoise des écoliers a enfin acquis droit de cité dans les familles. Aussi bien, n'en contesterait-on pas, sans injustice, les services rendus en tant qu'œuvre de solidarité et de formation sociale, ni surtout comme moyen pratique d'inculquer aux générations futures des habitudes de prévoyance et d'économie trop méconnues des Fribourgeois du passé.

Avec la présente année, le fardeau entier de la contribution légale assurée à la mutualité pèsera uniquement sur les deux sections de l'office central des fournitures scolaires. Ainsi le budget qui payait encore, en 1934, un solde de 3000 francs, va en être déchargé comme il le fut, depuis une décade, d'environ dix mille francs, soit de la partie essentielle du subside.

Et voici comment des dépôts qui livrent aux élèves un matériel de choix à des prix modiques, réalisent de non moins modestes bonis qui reviennent aux petits mutualistes, sous forme de contri-

bution à leur caisse d'assurance contre la maladie. Heureuse formule, s'il en fût jamais, de compensation et d'entr'aide qui applique les profits réalisés par un office scolaire, à une autre œuvre éducative ! En présence de cette collaboration de deux activités qui se soutiennent, pour le plus grand bien de l'école populaire, on ne peut s'empêcher de songer à M. de Florian et de redire, après l'aimable fabuliste :

Aidons-nous mutuellement :  
La charge de nos maux en sera plus légère !

Il n'entre pas dans le rôle d'un chroniqueur de faire le tour du budget des deux derniers exercices, pour en souligner les retranchements et les transferts admis par notre députation. Si décevantes qu'elles s'offrent à la pensée des amis de l'école, elles sont loin d'atteindre au degré d'insécurité pesant sur la situation économique populaire, ensuite de la stagnation du commerce et de l'industrie, surtout de notre agriculture. Qui ne sait, à cette heure, combien la mévente des produits du sol a restreint les profits de l'ensemble des cultivateurs ; combien, surtout, elle a exacerbé l'endettement de nombreux petits propriétaires et fermiers, dont le relèvement constitue l'un des postulats les plus inquiétants et redoutables de notre temps.

L'école, à ses degrés divers, ne saurait rester froidement spectatrice de cet état de choses. Au découragement envahissant, aux résultats déprimants de l'égoïsme, il faut opposer l'endurance, le courage, le désintéressement d'autres temps, qui connurent aussi la guerre et de plus néfastes fléaux, mais surent dominer le malheur par l'esprit de foi et la confiance en la divine Providence. L'échec de la conférence du désarmement moral, qui tenta de ramener les nations vers les voies de la paix, n'est qu'un accident dans l'œuvre de redressement qui se développe de jour en jour. Le personnel des écoles s'y associera à son tour. Il n'a pas à redouter l'insuccès, car son action rayonne et son enseignement, par les élèves, pénètre dans les familles et se répand dans la société. A cette époque de pessimisme universel, son intervention s'avérera féconde, si elle proclame la valeur des vertus domestiques qui ont rendu les peuples heureux et, surtout, forts contre l'adversité.

Notre directeur de l'Instruction publique a saisi de multiples occasions pour célébrer la haute efficacité des valeurs morales et encourager la lutte contre le défaitisme et l'abandonnement universel. Dans les pages du *Bulletin* réservées à l'officialité scolaire, on retrouve, maintes fois, l'expression de ce souci. Ses exhortations seront retenues par les éducateurs, en qui il met toute sa confiance et à qui il a donné un grand exemple de la persévérance

dans le devoir, autant que du dévouement le plus désintéressé à son pays. Comment, en effet, pourraient passer sans écho des pensées comme celles-ci ?

Dans le désarroi grandissant des idées, ce nous est un réconfort de songer que notre école fribourgeoise travaille à l'éducation d'une jeunesse fortement attachée à sa foi, à son pays, et qu'elle la prépare à affronter les difficultés qui l'attendent au début de sa carrière active.

Puissent nos efforts communs procurer :

à notre pays, la faveur de surmonter le découragement, en gardant sa foi en Dieu et sa confiance en lui-même ;

à notre peuple, la persuasion que les notions élémentaires de travail, de probité, d'honnêteté et d'ordre sont les plus aptes à assurer le retour d'une ère meilleure.

Au moment où les richesses matérielles diminuent, il est urgent d'accroître notre patrimoine moral et spirituel et de nous souvenir du sens et du but de la vie. C'est en conservant et en intensifiant les vertus traditionnelles de notre race, que nous resterons fidèles à la mission que la Providence a assignée à notre peuple.

De telles leçons demeurent, sans doute ; mais celui qui les donne souhaite qu'elles produisent des fruits. Et voici qu'il renforce et multiplie son action, en préparant des cours normaux obligatoires à l'intention tout d'abord, des institutrices. Ces cours ont eu lieu, le premier, à Estavayer-le-Lac, en septembre 1934, au Pensionnat du Sacré-Cœur, et le second, en avril dernier, à l'Institut de la Sainte-Croix, à Bulle. Leurs participantes, au nombre de près de deux cents, se sont appliquées à réaliser au mieux les espoirs de l'organisateur. Des conférenciers de marque en remplissent éloquemment les trop courtes heures. Outre le Directeur de l'Instruction publique lui-même, on y entendit S. E. Mgr Besson ; MM. les D<sup>rs</sup> Dévaud et de Reynold, professeurs à l'Université ; M. le chanoine Bovet ; M. l'abbé Dr André Savoy, inspecteur scolaire ; M. Roth, professeur à l'Ecole normale de Hauterive, et M<sup>me</sup> Dupraz, Dr ès lettres et directrice de l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Fribourg. Tous ont su enthousiasmer leurs auditrices en leur développant un programme chrétien de l'école en regard de la vie.

Si terne que puisse apparaître l'analyse de ce programme, d'après les relations parues dans la presse, elle démontrera que les conférenciers ont remué toute une moisson d'idées. Sans abaisser, ni blâmer l'œuvre scolaire du passé que n'entravaient point nos présentes épreuves, ils ont défini la mission difficile, complexe, mais urgente de l'école populaire actuelle. Et, dans une langue élevée autant que persuasive, ils ont déclaré que, tout en vouant des soins assidus à l'enseignement des notions du plan d'études, plus que jamais nécessaires, demain comme elles l'étaient hier, l'école

doit accentuer le côté éducatif de sa tâche et ouvrir largement ses croisées sur les réalités de l'existence. Ainsi fortifiera-t-elle le caractère, en épanouissant le cœur de ses élèves qui, à l'âge viril, agiront en citoyens sur qui pourront compter, en tout temps, la famille et la société.

En proposant à nos institutrices une pédagogie plus proche de la vie ; en démontrant ce que le travail de l'école, dans ses multiples branches, perd à ignorer tout un monde de faits que l'enfant retrouve auprès des siens ; en l'attachant fortement à sa famille, ainsi qu'au milieu où il est appelé à vivre, les cours normaux de Bulle et d'Estavayer ont rehaussé la beauté et la noblesse des tâches de l'éducation et réconforté M<sup>mes</sup> les institutrices. « Nous avons rejoint nos foyers, — écrit l'une d'elles, — encouragées par des directions sûres, avec une fierté plus grande de notre vocation et la volonté de nous y consacrer entièrement, pour le bien de nos jeunes filles et de notre pays ! »

Des leçons si vivantes mériteraient d'être publiées, afin que s'étendît sans cesse la surface de leur rayonnement et de leurs bienfaits. M<sup>me</sup> Dupraz a déjà pris les devants et, permis à notre organe pédagogique, d'insérer sa spirituelle et suggestive causerie. Mais le cycle des conférences ne sera pas clos avant que tout le personnel enseignant y ait participé. Le tour de MM. les instituteurs est venu et pour eux, croyons-nous, des cours normaux s'ouvriront cet automne.

Toujours en vue de l'orientation nouvelle à imprimer aux écoles et de l'accentuation de sa mission éducative et sociale, le directeur de l'Instruction publique a consacré un de ses avis officiels à l'« aménagement des examens de clôture des écoles primaires ».

Qui a beaucoup vécu les choses scolaires ne peut, sans injustice, dénier aux examens des recrues d'autrefois, le service d'avoir rendu les études primaires plus populaires. Grâce à ce stimulant, en effet, Fribourg a gravi les degrés d'une certaine statistique où il occupa, un jour, l'avant-dernier rang. Ces épreuves ont reçu le coup de grâce, lors de la mobilisation de 1914. Mais leur directive s'est quelque peu clichée dans les opérations de contrôle des écoles primaires, notamment dans les examens de fin des cours complémentaires. Il fallait, — nous confia récemment un inspecteur des mieux avertis, — affranchir l'enseignement primaire de ce vieil héritage ; il fallait mettre notre école au service de la vie, autrement dit, former le caractère, la volonté des élèves, et, sans négliger de les munir des connaissances nécessaires et de la plus grande somme d'idées justes, leur inculquer des qualités qui les rendissent aptes à affronter les difficultés de l'existence.

Une conception si raisonnable du but de l'école impliquait la

refonte du système traditionnel qui a présidé si longtemps à l'inspection annuelle des écoles. C'est dans cette intention que le chef supérieur de l'enseignement, après avoir entendu la conférence inspectorale, prit les décisions suivantes :

1. les examens écrits et oraux des écoles primaires seront disjoints ;
2. l'examen écrit aura lieu, simultanément, dans toutes les classes. Il portera sur des thèmes fixés par l'inspecteur et communiqués en temps utile ;
3. dans l'examen oral, qui se fera aux dates habituelles, l'inspecteur se préoccupera avant tout de l'œuvre éducative accomplie, c'est-à-dire, vérifiera de quelle manière on s'est efforcé de « préparer l'enfant pour la vie ».

L'aménagement ainsi ordonné fut appliqué déjà aux examens du printemps dernier. A trois mois de distance, certes, un jugement sur cette innovation serait prématuré. Cependant la réforme semble avoir obtenu la faveur des parents, de leurs enfants, de la plupart des autorités locales et surtout des maîtres et maîtresses. Un grand nombre, en suivant une autre recommandation supérieure, ont rehaussé les séances de clôture par des chants, des déclamations, des exercices rythmiques. Plusieurs y ont associé des sociétés locales, et une exposition de travaux d'élèves a été organisée par leurs soins. Ainsi, on intéressa vivement les parents aux progrès de leurs enfants et une ambiance plus favorable s'établit entre les familles et l'école.

Toujours dans le même ordre d'idées, la société d'éducation, interrompant sa somnolence statutaire biennale, a tenu à joindre son geste au vent rénovateur soufflant dans les voiles de notre esquif scolaire. Elle s'est réunie, le 17 juin, à Morat, et, dans une assemblée très nombreuse, elle a discuté les conclusions d'une étude très fouillée de MM. les instituteurs Roulin et Blanc, du district du Lac, sur ce sujet : « De la pratique de quelques vertus morales à l'école ».

Déjà, la conférence du personnel des écoles secondaires semble avoir prévenu le mouvement que nous venons d'exposer, à en croire une relation d'où nous extrayons ces mots : « Notre système pédagogique, trop préoccupé à découvrir les meilleures recettes d'enseignement, a peut-être glissé sur l'importance de l'éducation ».

\* \* \*

En chroniqueur fidèle des faits qui ont marqué la dernière année de notre organisation scolaire, il nous reste à signaler som-

mairement quelques jubilés de nos plus anciennes institutions ; ainsi :

le centenaire de la fondation de la caisse de retraite des instituteurs, célébré modestement par une mention de son président dans l'assemblée ordinaire annuelle tenue en mai dernier, et par la publication d'une monographie de cette œuvre de prévoyance sociale, dans le Bulletin pédagogique.

le cinquantenaire de l'Ecole secondaire professionnelle des garçons, solennisé, à la fin des classes, en juillet 1935, dans une atmosphère de dignité émouvante et d'allégresse, dont garderont précieusement le souvenir, les nombreux participants : délégations des autorités, corps enseignant, effectif scolaire et membres de la société amicale des anciens élèves.

Le millésime 1935 rappelle, en outre, l'ouverture, il y a trente-cinq ans, de l'Ecole ménagère normale, par M<sup>me</sup> Marie de Gottrau-Watteville, au nom d'un comité de dames patronnesse issu de la société fribourgeoise d'utilité publique des femmes. On ne redira jamais assez les mérites de cet établissement semi-officiel, à qui notre canton doit la formation des directrices de ses nombreux cours complémentaires féminins.

\* \* \*

Et maintenant, pour clore cette chronique dans les limites qui lui sont assignées, relatons un événement qui sera inscrit au livre d'or de notre Université.

Dans une lettre collective adressée, le jour fédéral d'action de grâce, 1934, NN. SS. les Evêques suisses ont invité leurs diocésains à s'intéresser activement à l'Université catholique et internationale de Fribourg. Ils ont prescrit à cet effet, qu'une quête annuelle aurait lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent, dans toutes les églises et chapelles de leurs diocèses.

Ce témoignage de haute sympathie corroboré par un bref élogieux du Souverain Pontife, honore cet établissement, plus encore que la collecte qui a réuni la belle somme de plus de cent trois mille francs. Ayant, chaque année, la disposition d'une ressource nouvelle d'égale somme, le Grand Maître de l'Université sera en mesure d'aborder avec confiance la réalisation du programme de parachèvement de notre institution d'instruction supérieure. Les études préparatoires vont être continuées et, dans l'intervalle, les dons annuels de la Suisse catholique sont confiés à la gestion du « Hochschulverein », cette société des amis de l'Université dont l'action bienfaisante lui assure la gratitude de tous nos coréligionnaires.

E. G.